



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

#### DÉCLARATION ORALE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

(Note présentée par Jean Ernest Masséna Ngalle Bibehe, Ministre des Transports)

Monsieur le Président du Conseil,  
Madame la Secrétaire générale,  
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames et Messieurs,

1. Je voudrais d'entrée de jeu manifester ma gratitude à l'endroit du Gouvernement canadien ainsi qu'à Madame la Secrétaire générale de l'OACI, pour l'hospitalité réservée à moi-même et à la délégation qui m'accompagne à ces assises de la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée de notre Organisation.
2. En prenant part à la présente session, le Cameroun témoigne son attachement aux politiques et initiatives de l'aviation civile internationale et manifeste la volonté politique au plus haut niveau, de s'investir pour son développement dans le cadre multilatéral. Ainsi, au cours du triennat 2016-2019, le Gouvernement n'a cessé de mener des actions significatives en vue d'améliorer les performances du secteur aérien, en accord avec les objectifs stratégiques pertinents de l'OACI.
3. Dans le domaine de la sécurité, le renforcement du système national de supervision de la sécurité se poursuit notamment avec la certification des aéroports internationaux. À ce titre, le processus est en cours de finalisation à l'aéroport international de Yaoundé Nsimalen et s'étendra sur les autres aéroports. Nous relevons également des évolutions dans la mise en œuvre du programme de réhabilitation et de modernisation des infrastructures aéroportuaires et de navigation aérienne, actuellement visibles à l'aéroport international de Douala.
4. En matière de sûreté, le niveau de mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'OACI a été relevé. En effet, le système national de sûreté a connu une importante réorganisation traduite notamment par la mise en œuvre d'unités opérationnelles de sûreté sur les aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen, puis Douala. Les efforts entrepris ont été confirmés par les résultats de l'audit de l'OACI d'avril 2018, au terme duquel Le Cameroun a enregistré :

- un taux de 70,96 % de conformité aux normes de l'Annexe 17, soit une augmentation de 7,58 % par rapport au résultat du précédent audit ; et
- un taux de 68,85 % de mise en œuvre effective d'un système de supervision de sûreté de l'aviation, soit une augmentation de 16,70 % par rapport au résultat du précédent audit.

5. En ce qui concerne le transport aérien, le trafic de passagers a connu une croissance régulière de 5 % par an du fait de la densification de son portefeuille, des accords aériens et de l'amélioration des conditions d'exploitation des transporteurs aériens désignés. Dans la même lancée et en vue de la mise en œuvre de la politique de libéralisation de l'espace aérien prôné par l'OACI, le Cameroun a signé en 2018 l'Engagement solennel d'adhésion au Marché unique du Transport aérien en Afrique, marquant ainsi la volonté du Gouvernement de concrétiser la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro.

6. Quant à la protection de l'environnement, je relève avec satisfaction que le Plan d'actions pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> soumis par le Cameroun en 2015 a été validé et sa mise en œuvre enregistre des résultats palpables. En effet, avec l'assistance technique de l'OACI dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne, l'aéroport international de Douala a bénéficié en 2018, de l'installation des panneaux solaires photovoltaïques, de groupes fixes d'alimentation en électricité au sol et d'unités modernes de pré-conditionnement d'air. Ce système énergétique permet d'alimenter l'équivalent de 14 avions.

7. Dans le cadre du renforcement des capacités, l'École de formation de la Cameroon Civil Aviation Authority a adhéré au Programme Trainair Plus comme Membre Associé. Cette adhésion permettra à l'École d'accéder à plus de 200 mallettes pédagogiques et contribuera à la réduction des coûts de formation des personnels de l'aviation au Cameroun. Par ailleurs, en octobre 2018, le Centre de Formation de Douala a obtenu de l'OACI la certification qui l'érige en centre de formation régional AVSEC, devenant ainsi le premier du genre dans la sous-région Afrique centrale, le 6<sup>e</sup> en Afrique et le 34<sup>e</sup> dans le monde.

8. Pour conclure, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les États et organisations ici présents, qui appuient, sous diverses formes, le Cameroun dans ses efforts pour le développement de l'aviation civile.

Vive la coopération internationale !

Vive l'OACI !

Je vous remercie de votre attention.